



Changement de contrat apres fusion ?

Par **nuage**, le **26/02/2009** à **20:06**

Bonjour,

Ma situation est un peu particuliere, je vais essayer d'etre le plus clair possible.

L'entreprise A dans laquelle je suis en CDI (2 ans d'anciennetés) s'est faite racheté par l'entreprise B.

Lorsque notre entreprise a fusionné j'ai eu un changement de poste, dans lequel j'effectue aujourd'hui quasiment la même chose mais en plus poussé (je suis passé technicien informatique niveau 1 à technicien niveau 2).

Cela fait 4 mois que je suis dans l'entreprise B et tout ce passe bien mais je n'ai eu aucun changement de contrat (ni de salaire), et après renseignement auprès de mon responsable je n'en changerai pas. Des anciens collègues de l'entreprise A ont quant a eux eu un nouveau contrat, leur poste étant vraiment différent.

Mes nouveaux collègues (entreprise B) ont un salaire brute identique au mien (embauché récemment) mais ont avec un contrat de l'entreprise B un 13eime mois et des primes trimestrielles contrairement a moi.

Suis-je dans mon droit d'exiger un changement de contrat ? (changer pour un contrat B)
Ou si cela n'est pas possible, d'au moins demandé une augmentation de mon salaire annuelle en gardant le contrat A (qui prendra en compte le 13mois du contrat B).

Demandé un entretien avec le responsable du service, est-ce nécessaire ?

car finalement j'effectue le meme travail que mes collegues et selon leur grilles des salaires je suis censé gagner plus en brute annuel (vu que je n'ai pas le 13eime mois...sans compter les

primes mais je crois que cela n'est pas comptabilisé...)

Par avance merci de votre aide.